

## A LIRE

dans ce numéro :

La Semaine

P. 3

La session provinciale

P. 4

La grève à Dominion Oilcloth

P. 5

News Digest

P. 8



VOL. XXX — No 45

Montréal, 26 novembre 1954

## LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**

# La C.T.C.C. opposée à la hausse du prix du lait

## Songe-t-on à abolir le Conseil Supérieur du Travail

Parmi les principaux projets de lois que le gouvernement entend soumettre à l'attention des députés pendant la présente session provinciale, il en est au moins un qui intéresse particulièrement les ouvriers. Il s'agit de la formation d'un Comité de Relations industrielles parmi les députés de l'Assemblée législative.

C'est un vieux projet recommandé depuis longtemps par la C.T.C.C. et qui pourrait aider considérablement la marche du mouvement ouvrier s'il est bien réalisé. A la vérité, nous ne savons pas encore comment il sera présenté à la Chambre étant donné que la mention qui en est faite dans le discours du trône est extrêmement brève. Voici en effet ce qu'on y lit à ce sujet: "La coopération entre le capital et le travail est indispensable au véritable progrès; les employés et les employeurs ont des droits mais aussi des devoirs. Pour aider à cette coopération désirée et désirable, les membres de l'Assemblée législative seront appelés à établir un comité de Relations industrielles."

Pour comprendre les avantages d'un tel comité, il suffira de relire le rapport moral du Président de la C.T.C.C. au congrès de Shawinigan Falls en 1952. M. Picard y disait ce qui suit: "S'il existait un comité de relations industrielles à l'Assemblée Législative, les syndicats de travailleurs se sentiraient plus rassurés parce que, d'une part, les bills qui les concernent ne seraient pas exposés à être adoptés en vitesse, et, d'autre part, les intéressés auraient l'assurance d'être entendus avant la dernière lecture. L'on n'hésite pas à consacrer de nombreuses séances à l'étude des bills des municipalités, alors que les discussions se poursuivent dans un comité spécial entre les législateurs et les intéressés; pourquoi n'accorderait-on pas un comité spécial où se discuteraient les problèmes d'environ un million et demi de travailleurs?"

D'après ce texte, il est évident que la C.T.C.C., non seulement est favorable à ce projet, mais qu'elle y songe depuis longtemps. Il ne faudrait cependant pas que par ce comité de Relations industrielles on prétende remplacer le Conseil supérieur du Travail. Est-ce cette intention que le gouvernement a dans l'esprit? On peut le craindre étant donné certaines déclarations du Premier Ministre, au début de l'année. Vous vous souvenez qu'au Conseil supérieur du Travail, patrons et ouvriers s'étaient mis d'accord sur un projet de code du travail, c'est-à-dire sur une refonte des lois existantes. Ce projet représentait incontestablement un progrès très net sur l'état actuel de la législation et il réalisait surtout cette chose extraordinaire: un projet de loi qui réunissait l'appui des employeurs comme des employés. Malgré cela, M. Duplessis refuse, non seulement de soumettre le projet à l'Assemblée, mais même de le rendre public. Il exorime de plus son mécontentement à l'endroit du Conseil supérieur où, disait-il, certains parlent trop, et d'autres pas assez.

A la lumière de ces faits, il apparaît nécessaire de bien préciser l'attitude de la C.T.C.C. Nous sommes favorables au projet du Comité de Relations industrielles mais nous n'admettrons pas que ce Comité remplace le Conseil supérieur. Ce conseil est absolument nécessaire et son importance est d'autant plus grande qu'il est le seul corps administratif où se trouve respectée la libre représentation tripartite: gouvernement, employeurs et employés.

N.D.L.R. — Au cours de la journée de mercredi, l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, aurait déclaré que le gouvernement ne songe pas à abolir le Conseil Supérieur du Travail.

### Tant que de sérieux motifs ne justifieront pas une telle augmentation — Les organisations de consommateurs devraient être appelées à faire des représentations

La CTCC vient de manifester son opposition à la hausse du prix du lait que demande l'Association des producteurs de lait de la province de Québec.

Dans un télégramme signé par M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC et adressé à M. Omer Milot, président de la Commission de l'Industrie laitière de la province de Québec, l'exécutif de la CTCC, à la suite d'une réunion tenue à Montréal, vendredi dernier, s'est déclaré opposé à toute augmentation immédiate du prix du lait.

La CTCC demande à la Commission de l'Industrie laitière de lui fournir ainsi qu'à toutes les autres associations de consommateurs intéressées les motifs invoqués par les producteurs de lait pour justifier cette hausse. Car, on ne comprend pas à la CTCC et dans le grand public en gé-

ral les raisons qui peuvent justifier une hausse du prix du lait dans les circonstances actuelles.

Une telle augmentation précise le télégramme de la CTCC affecterait directement les familles ouvrières et particulièrement la santé des enfants.

#### Opposition des distributeurs

D'autre part, les distributeurs de lait de la province sont aussi opposés à toute augmentation du prix du lait aux consommateurs. Dans un communiqué remis aux journaux, le président de l'Association des industriels laitiers de la province, M. J. Albert Chartrand, a déclaré que toute mesure qui ne tend pas à favoriser une baisse des prix susceptible de favoriser les consommateurs, ne peut que conduire au suicide collectif.

M. Chartrand a en outre précisé que le problème de l'écoulement du lait n'en est pas un de production mais de distribution et de consommation. Ce n'est pas au moment où les produits laitiers dont

le lait, sont actuellement en surabondance que l'on peut se permettre d'augmenter le prix de vente aux consommateurs car on va assister à une autre diminution de la consommation et l'accroissement des surplus existants.

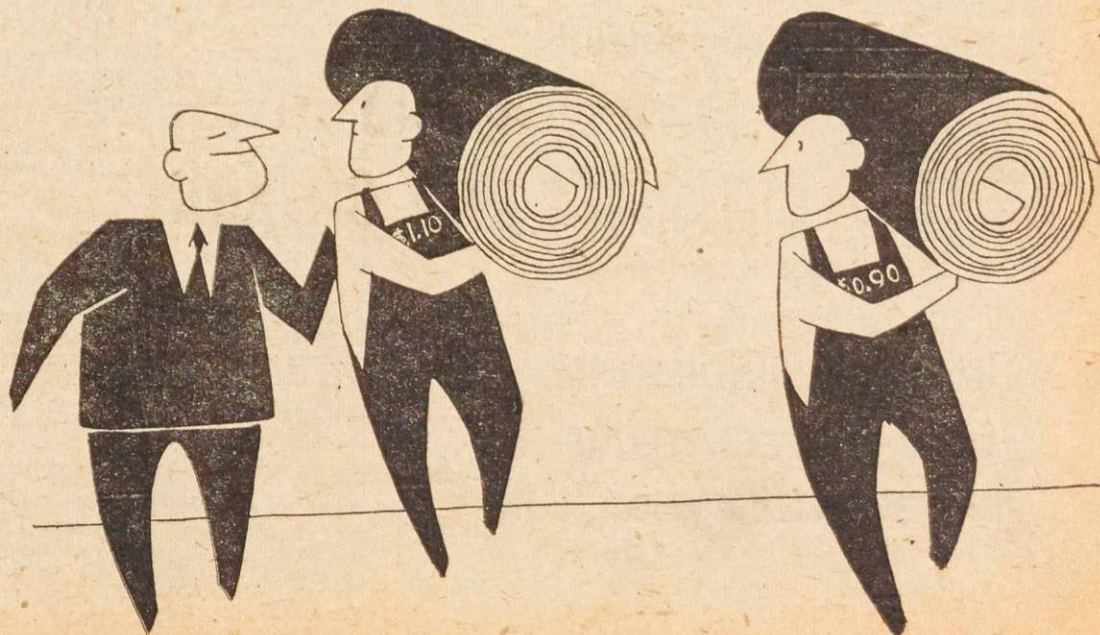
"Les produits laitiers manufacturés, dit M. Chartrand, s'accumulent dans les entrepôts et les ventes de lait fluide ont une tendance à la baisse. Donc le problème urgent et important, est celui de la vente qu'il faut favoriser par tous les moyens."

Il est clair que la hausse du prix de vente aux consommateurs n'aurait que pour effet de réduire encore la consommation et avilir totalement le marché du lait.

D'autre part, comme le faisait remarquer le télégramme de la CTCC, il faut aussi songer aux consommateurs, surtout aux familles ouvrières et aux enfants. Les familles ouvrières qui doivent déboursier aujourd'hui \$1.00 et plus par jour pour 5 pintes de lait, auront la forte tentation de réduire la consommation de ce produit quand elles jugeront que leur budget ne leur permet pas de faire

(Suite à la page 5)

### UNE DES RAISONS DE LA GREVE A DOMINION OILCLOTH



Pour des tâches identiques, la Cie paie des salaires différents



Lettre de Paris

## DE NOUVEAU, LA PIRA FAIT PARLER DE LUI

J'ai déjà eu l'occasion de parler aux lecteurs de "Travail" de celui que l'on a surnommé le Saint de Florence. Depuis l'année dernière, Giorgio La Pira a continué à avoir la vedette de l'actualité. Sa présence a animé le congrès du parti démocrate chrétien et aujourd'hui, de nouveau, l'Italie se dispute et se déchire autour de son nom. Le prétexte de cette nouvelle explosion semble pourtant mince.

Tous les ans, les communistes de Florence organisent en été un grand rassemblement dans le Parc des Cascine que leur avait attribué à cet effet l'ancien Conseil municipal de la ville — qui fut dirigé par un communiste jusqu'en 1952, date à laquelle La Pira accéda au poste de maire.

Cette année, les communistes envisageaient une réunion monstre (quelque 500,000 personnes devaient y prendre part) d'une durée de huit jours, qui devait avoir pour clou un discours du secrétaire général du parti, M. Togliati lui-même.

Tout en exprimant son regret de voir la ville de Florence choisie pour une manifestation de cette importance, La Pira donna aux communistes l'autorisation de tenir ce rassemblement dont il ramena toutefois la durée à trois jours.

C'est alors que "La Nation", organe florentin du parti libéral (qui fait partie de la coalition gouvernementale dirigée par la démocratie chrétienne) s'en prit au maire. "La Nation" représente pratiquement un groupe financier important. Et son initiative ressemblait fort à une tentative de revanche de ce groupe financier sur un homme qui a déclaré, à maintes reprises, se moquer des raisons financières.

La Pira ayant passé outre aux protestations de "La Nation", les conseillers municipaux libéraux de Florence démissionnèrent. La Pira n'en continua pas moins à proclamer qu'il n'y avait pas de raison qu'il refuse le parc municipal à un groupement politique plutôt qu'à un autre. Le rassemblement communiste pourrait donc avoir lieu.

C'est alors que la police entre en scène à son échelon national. Elle interdit la manifestation. Or, la police italienne est dirigée par le chef du gouvernement, ministre de l'Intérieur, M. Scelba. Scelba appartient à la démocratie chrétienne. La Pira, on le sait, aussi. Cette histoire de manifestation communiste autorisée par un maire démocrate chrétien et interdite par un ministre de l'Intérieur démocrate chrétien illustre assez bien la situation actuelle de l'Italie. Ce que l'on pouvait prévoir au moment de la mort d'Alcide de Gasperi est arrivé. Les tiraillements s'accroissent, la cohabitation devient de plus en plus impossible entre les différents courants qui se réclament du leader disparu.

L'affaire Montesi n'arrange pas les choses. Tout le monde a oublié ce qu'était ou ce que pouvait être la jeune fille découverte morte, il y a bien des mois de cela, sur une plage. Ce que l'on sait, c'est que l'enquête sur sa mort a été des mois durant empêchée parce qu'elle risquait de compromettre certaines personnalités. Certes, le scandale Montesi a été scandalement exploité par les partis d'extrême gauche. Il n'en reste pas moins que certains ministres démocrates chrétiens se voient à juste titre reproché d'avoir fermé les yeux. On ne sait pas si le fils de l'ex-ministre des Affaires étrangères Piccioni est coupable. Ce qui est toutefois certain, c'est qu'il fréquentait d'étranges milieux. Le public découvre ainsi que certains leaders démocrates chrétiens ont une vie luxueuse et des plaisirs qui peuvent sembler à première vue sans rapport avec leur idéologie et la misère du peuple. Par contraste, la simplicité évangélique du Saint de Florence prend encore davantage de relief. En lui, les travailleurs reconnaissent leur défenseur, mais en lui seulement. Et les déclarations de certains évêques et archevêques approuvant La Pira et menaçant de demander des comptes à d'autres leaders qui, à leur avis, ne se considéraient pas suffisamment comme au service du peuple et de l'Eglise, prend encore plus de valeur.

Plus que jamais, la démocratie chrétienne est coincée entre son idéologie et les intérêts de ses alliés libéraux. Saura-t-elle choisir ?

Jean-Jacques LAMONTAGNE

## Salaires du Québec et de l'Ontario

Par Gilles BEAUSOLEIL

Brochure de 50 pages, éditée conjointement par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et le Congrès Canadien du Travail.

**UN OUTIL INDISPENSABLE  
AUX NEGOCIATEURS ET  
DIRIGEANTS SYNDICAUX**

Edition française ou anglaise en vente à 8227 St-Laurent.

Prix 0.25 l'unité, plus frais de poste

# LA SEMAINE

LES GREVISTES SE DISTRAIENT A BARRY AND STAINES



Quand notre photographe est passé à Farnham, il a pu croquer les grévistes de Barry and Staines, en train de jouer une bonne partie de "rummy".

St-Jean

## 5 a 38¢ de plus dans la construction

Le tribunal d'arbitrage appelé à juger le différend entre l'Association des Entrepreneurs en Construction de St-Jean et le Syndicat National des Plombiers et des Electriciens de St-Jean ainsi que le Syndicat National de la Construction de Saint-Jean vient de rendre une sentence qui accorde des augmentations de salaires variant de 0.05 à 0.38 cents

l'heure aux différents corps de métiers ainsi que des augmentations proportionnelles aux apprentis.

Le tribunal qui était composé de M. Léonce Girard, président, Me Marc Lapointe, arbitre syndical et René Grenier, arbitre patronal, a de plus recommandé que les augmentations de salaires s'appliquent non seulement aux taux de base, mais également au taux honoraires effectivement payés.

Des ententes intervenues en négociations directes, en conciliation

et par le présent arbitrage donnent les salaires suivants pour les ouvriers de la construction. (Les salaires entre parenthèses sont ceux de 1953).

Briqueteurs:	\$2.00	(\$1.62)
Plâtriers:	\$2.00	(\$1.62)
Maçons:	\$2.00	(\$1.62)
Menuisiers:	\$1.45	(\$1.35)
Poseurs de linoléum:	\$1.35	(\$1.25)
Electriciens:	\$1.55	(\$1.50)
Journaliers:	\$1.05	(\$1.00)
Peintres:	\$1.40	(\$1.35)
Plombiers:	\$1.50	(\$1.45)
Poseurs de brûleurs à l'huile:	\$1.55	(\$1.48)

Une nouvelle catégorie de travailleurs a été ajoutée, soit celle des travailleurs en hauteur (steep le jacks) avec un salaire horaire de \$2.00.

Lors de cet arbitrage, la partie syndicale était représentée par Me Albert Côté, MM. J.-P. Coulombe et Maurice Clark, tandis que M. René Gamache représentait la partie patronale.

## DU NOUVEAU DANS LES COMITES PARITAIRES

Le lieutenant-gouverneur en conseil vient d'approuver certains règlements de comités paritaires spécifiant que les délégués au Comité Paritaire soient des personnes qui gagnent leur vie dans l'industrie et qui possèdent leur carte de compétence.

Le cas vient de se présenter dans l'industrie de la construction au Saguenay. Le comité paritaire de la construction de la région du Saguenay vient de modifier ses règlements et le gouvernement vient de donner un avis dans la Gazette Officielle par lequel il déclare approuver lesdits amendements.

Toutefois, selon les nouveaux règlements, les représentants du gouvernement seront exemptés de l'obligation de travailler dans l'industrie et de posséder leur carte de compétence.

Les représentants ouvriers de cette région ne présentent pas la décision du gouverne-

ment et ils se demandent pour quelles raisons on exige une carte de compétence de la part des délégués ouvriers quand on en exempté les représentants gouvernementaux.

D'autre part, les représentants ouvriers sont pour la plupart d'anciens ouvriers qui ont travaillé pendant des années comme ouvriers dans la construction et qui, aujourd'hui, sont maintenant au service des syndicats.

Est-ce dire qu'ils ne sont pas compétents, qu'ils ignorent les problèmes des travailleurs, quand ils se sont occupés de ces questions et les ont négociées depuis des années? Au Saguenay, en attendant de nouvelles explications, les représentants ouvriers ne présentent pas une telle attitude qu'ils considèrent absolument injustifiable.

Le Cardinal Feltrin:

## PAS DE MISE DE FONDS

Il faut soutenir une formule d'accession à la propriété sans apport initial, a déclaré S. Em. le cardinal M. Feltrin, archevêque de Paris, lors d'une visite au chantier du mouvement d'aide au logement.

D'après un communiqué de la Conférence Catholique canadienne, l'archevêque de Paris a rappelé notamment que pour le plus grand nombre, la crise du logement n'était nullement résolue et que sa gravité était telle qu'elle revêt un aspect moral qui l'amène à prendre position et à soutenir une formule d'accession à la propriété sans apport initial, ne comportant que des mensualités dont le montant est généralement inférieur à ceux demandés par d'autres organismes pour des simples locations.

S. E. le cardinal Feltrin a demandé à tous, d'investir des capitaux petits ou gros, dans la construction de logements d'habitation.



# LA SEMAINE

Joliette

## ROME HONORE DEUX CHEFS SYNDICAUX

Sur la recommandation de Son Excellence Mgr Joseph-Arthur Papineau, évêque de Joliette, Sa Sainteté Pie XII vient d'honorer deux dirigeants syndicaux du Conseil Central de Joliette en leur octroyant la médaille "Bene Merenti".

C'est à son retour à Joliette alors qu'il revenait de son voyage "ad limina" à Rome que Mgr Papineau a annoncé que le Saint Père avait accordé cette marque de distinction aux confrères Henri Savignac et Henri Thouin.



M. Henri Savignac, ancien président du Conseil central de Joliette.



M. Henri Thouin, ancien président du Conseil central de Joliette.

L'on sait que ces deux confrères de Joliette ont tous deux occupé successivement le poste de président du Conseil Central de Joliette pendant plusieurs années et qu'ils ont maintes fois représenté le centre de Joliette sur le Bureau Confédéral de la CTCC. Quant à M. Savignac, il occupe depuis plusieurs années le poste de vice-président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie (CTCC) dont il est à Joliette l'un des principaux piliers.

De son côté, la CTCC s'est déclarée vivement touchée de la délicate attention de Son Exc. Mgr Papineau, à l'égard des confrères Thouin et Savignac. Dans une lettre adressée par M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, la CTCC exprime à Mgr Papineau, ses remerciements pour les marques d'attention que ce dernier manifeste en toute occasion pour la CTCC et les dirigeants du syndicalisme chrétien.

### Texte de la lettre de M. Marchand

Québec, le 13 novembre 1954 à son Excellence Mgr. Joseph-Arthur Papineau,

Evêché de Joliette, Joliette, P.Q. Excellence,

La C.T.C.C. a été vivement touchée par la délicate attention de Votre Excellence qui a recommandé au Saint-Père d'octroyer aux confrères Henri Thouin et Henri Savignac, de Joliette, la décoration bene merenti pour les services qu'ils ont rendus au syndicalisme chrétien.

La C.T.C. est très sensible aux multiples marques d'attention que Votre Excellence ne cesse de lui manifester en toutes occasions.

Veillez croire, Excellence, à notre profond attachement et à nos sentiments de piété filiale. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Jean Marchand  
Secrétaire général

## LE PROBLÈME OUVRIER

### Montreal Caroline du Sud Australie

A Montréal, durant le mois de novembre 1954, siège un tribunal d'arbitrage. Les représentants de la partie patronale affirment que la sécurité syndicale est contraire à la véritable notion de liberté en usage dans notre pays. Dans le cas en litige, il s'agit tout simplement d'une clause de maintien d'affiliation pour les membres syndiqués au moment de la signature du contrat et d'une autre clause obligeant ceux qui ne veulent pas devenir membres du syndicat à verser la cotisation syndicale comme condition d'emploi (une variété de la formule Rand).

Dans d'autres contrats de travail, on trouve des clauses qui favorisent davantage la sécurité du syndicat et qui "semblent" davantage "être contraires à la véritable notion de liberté en usage dans notre pays".

Clauses d'atelier imparfait: maintien d'affiliation pour les syndiqués pendant la durée du contrat de travail et obligation pour les nouveaux employés de devenir membres après une période déterminée.

Clauses d'atelier parfait: tous les employés, anciens et nouveaux, doivent être membres du syndicat pour conserver leur emploi. Dans le langage populaire, on l'appelle atelier syndical ou même atelier fermé (union shop).

Dans le véritable atelier fermé, formule que l'on trouve pour des ouvriers du bâtiment ou de l'imprimerie afin de fermer le métier, tous les employés doivent appartenir à la même association et l'employeur doit s'adresser à ce syndicat pour obtenir sa main-d'oeuvre.

En Caroline du Sud, en avril 1954, on passe une loi qui rend illégale toute clause syndicale: "on ne peut refuser le droit au travail à qui que ce soit, à cause de l'affiliation ou de la non-affiliation à une organisation syndicale". La loi Taft-Hartley, en vigueur aux Etats-Unis depuis 1947, permet aux législatures provinciales d'interdire l'atelier syndical. La Caroline du Sud est le 16e Etat à passer une loi sur "le droit au travail". On sait que toutes les unions ouvrières ainsi que d'éminents sociologues s'opposent violemment à certaines clauses de la loi Taft-Hartley.

En Australie, dans le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud, comme en Nouvelle-Zélande, on a fait tout le contraire. Les gouvernements obligent tous les ouvriers qui gagnent moins de \$4,500. par année à joindre l'union de leur métier ou profession. On prétend obtenir ainsi plus de démocratie en enlevant aux communistes le contrôle de certaines unions parce que pratiquement tous les nouveaux membres votent contre les communistes?

Où est la vérité?

Qu'est-ce que le droit au travail?

Qu'est-ce que la liberté syndicale?

Les clauses de sécurité syndicale sont-elles nécessaires?

La sécurité syndicale viole-t-elle la liberté de travail, la liberté d'association, la liberté d'administration des employeurs?

Autant de questions importantes qui intéressent en particulier tous les salariés et qui demandent d'être traitées objectivement. C'est ce que nous essaierons de faire dans une série d'articles sur la légitimité de la sécurité syndicale.

Paul-Emile Bolté, p.s.

JOLIETTE

## Contrat avec la Pinatel

Depuis près de huit mois, le syndicat a rencontré la Cie une vingtaine de fois, soit en négociations directes, en conciliation ou en arbitrage. Deux séances d'arbitrage avaient eu lieu et c'est à la suite de négociations post-arbitrages, organisée par M. Léopold Roger, conciliateur du gouvernement provincial, que les deux parties en sont venues à une entente.

Le contrat de travail qui vient d'être signé pour une durée de 2 années à partir du 1er juin 1954, comporte plusieurs améliorations sur le contrat précédent.

De fait, plus de 15 clauses de l'ancienne convention ont été amendées:

- La Cie notifiera le Syndicat de tous les avis donnés aux ouvriers concernant les règlements et les renvois;
- La Cie déduira les cotisations syndicales à la source. Cette retenue syndicale est obligatoire.
- La Cie reconnaîtra six délégués comme représentants des ouvriers.
- Une nouvelle clause de séniorité protégera les ouvriers seniors car, advenant un ralentissement, la Cie transférera les plus vieux employés plutôt que de les suspendre. La Cie réengagera les employés suspendus par manque d'ouvrage avant d'engager de nouveaux employés.
- Une copie exacte du calcul de la paie sera fournie à l'employé.
- La durée de l'apprentissage a été réduite de 26 semaines à 12 semaines dans quelques cas.
- Le taux de l'entrée a été majoré de .02 sous l'heure.
- La clause des heures de travail a été clarifiée et les employés du jour seront payés temps et demi après 10 heures par jour plutôt qu'après 50 heures dans une semaine.
- La journée de samedi, si travaillée, sera payée temps et demi, indépendamment des heures faites dans la semaine.
- La journée du dimanche sera payée double temps si travaillée.
- Les employés de la maintenance seront payés temps et demi le samedi, plutôt qu'à temps simple.
- Un employé qui se rapporte au travail aura un garanti minimum de 6 heures de travail par jour. L'ancien contrat garantissait 4 heures.
- Une prime de .05 sous l'heure sera payée pour tout travail fait entre 6.00 p.m. et 7.00 p.m.
- Les employés bénéficieront de 6 jours chômés payés cette année et de 7 l'an prochain.
- Les employés ayant 5 ans de service pour la Cie jouiront d'une semaine de vacances payées à 4 % plutôt qu'à 2 % comme l'ancien contrat.
- La Cie paiera 75 % de la prime d'assurance groupe maladie. L'an passé, la Cie payait 50 %.
- Une augmentation générale de .02 sous l'heure a été accordée aux employés. Cette augmentation est rétroactive au 1er juin 1954.

Comme résultat de la signature de ce contrat, les employés de la Pinatel jouiront d'une augmentation annuelle minimum de \$50.00.

Cette augmentation pourra aller, suivant les conditions de travail des employés concernés, jusqu'à plus de \$200.00 par année.

# TEXTILE

## Controle des prix demande dans le textile

La Fédération Nationale du Textile a présenté samedi dernier un mémoire sur la situation du textile-laine. C'est M. René Gosselin, président de la Fédération, qui s'est fait l'interprète de sa fédération pour exprimer devant la commission d'enquête sur le tarif sur les lainages, les besoins des travailleurs du textile.

M. Gosselin a insisté dans son mémoire pour démontrer que les salaires des em-

ployés du textile-laine sont encore plus bas au Canada et dans la province de Québec que ceux des travailleurs du textile-coton.

M. Gosselin a fait remarquer que même s'il y a vait augmentation des tarifs pour protéger l'industrie canadienne des lainages, les consommateurs canadiens ne devraient pas fatalement absorber le coût de ces tarifs car si le volume de ventes de l'industrie canadienne augmentait, il serait possible de diminuer les prix aux consommateurs.

M. Gosselin demande aussi au gouvernement de contrôler les prix

des produits textiles canadiens. "Il n'y a pas de raison, lit-on dans le mémoire, que l'industrie de la laine ne soit pas soumise aux mêmes que les travailleurs lorsqu'ils désirent des augmentations de salaires. Ces derniers sont obligés d'en faire la demande au patron et s'il refuse, les employés doivent soumettre leur cas à un tribunal d'arbitrage et motiver leurs demandes. La même obligations devrait exister pour les employeurs lorsqu'ils veulent augmenter le prix de leurs produits, le public devrait connaître les raisons qui motivent ces demandes.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Redacteur en chef

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal - VE. 3701

Abonnement Un an. \$1.50; le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire. Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de deuxième classe. Ministère des Postes Ottawa



# ENTRE QUAT'Z'YEUX

## UNE PETITE SALETTE DE L'API

L'A.P.I. ne rate jamais l'occasion de porter des coups bas au syndicalisme catholique. Le dernier exemple de cette façon typique de l'A.P.I. se retrouve dans la "Lettre Hebdomadaire" que publie l'Association professionnelle des Industriels, en date du 4 novembre 1954.

C'est dans le chapitre intitulé "Nouvelles patronales-ouvrières", en page 4 de ce document signé par Me Claude Lavery, que l'on trouve sous le titre anodin de "Sans commentaire", une petite salette à l'adresse du Conseil central de Montréal:

"Mlle Madeleine Parent, lit-on dans ce document, bien connue dans le monde du travail, M. Guy Caron, chef du parti ouvrier-progressiste de la province de Québec, et M. Camille Dionne, de ce même mouvement, tous trois candidats aux récentes élections municipales de Montréal, ont donné leur appui au programme électoral tracé par le Conseil central de Montréal, ainsi que nous l'annonçait un récent communiqué de ce Conseil central."

Commençons tout d'abord par relever une fausseté: le manifeste électoral qui a été soumis à tous les candidats à la mairie et à l'échevinage de Montréal avait été élaboré non pas par le Conseil central de Montréal mais par un comité conjoint composé de représentants du Conseil du Travail de Montréal (C.C.T.-C.O.I.) et du Conseil central de Montréal (C.T.C.C.). Ce manifeste, après certaines modifications, fut ensuite approuvé par les deux conseils syndicaux qui décidèrent de prendre une action conjointe à l'égard des candidats qui en endosseraient le contenu.

Le texte du communiqué émanant du cartel fut publié dans les journaux en date du 22 octobre et il apparaît évident qu'il s'agit d'un texte émanant des deux organismes syndicaux mentionnés.

Pourquoi alors tenter de faire croire que seul le Conseil central de Montréal est à l'origine de ce manifeste ayant eu l'appui de membres du parti ouvrier-progressiste, sinon dans le but de discréditer dans l'opinion des membres de l'A.P.I. les syndicats affiliés à la C.T.C.C.?

Le texte de l'A.P.I. ne va pas jusqu'à dire que le Conseil central de Montréal a appuyé les membres du parti ouvrier-progressiste, ce qui le rendrait libelleux.

En effet, ni le Conseil central de Montréal, ni le cartel syndical n'a accordé son appui aux trois candidats que mentionne la "Lettre hebdomadaire" de l'A.P.I. Le communiqué de presse du cartel syndical mentionne seulement le nom de Me Jean Drapeau, comme candidat recevant l'appui du cartel syndical. Le reste du communiqué énumère les noms des "candidats à l'échevinage qui ont répondu favorablement au manifeste des travailleurs organisés".

Et en fait, le cartel n'a accordé son appui qu'à Me Drapeau et a refusé nettement de faire des recommandations concernant les candidats à l'échevinage.

Pourquoi alors mêler le nom du Conseil central de Montréal avec celui des candidats du parti ouvrier-progressiste quand l'on sait que le Conseil central n'a pas accordé son appui aux candidats de ce parti, quand l'on sait que ni le Conseil central, ni l'un de ses syndicats affiliés ni ses dirigeants ne partagent les opinions du parti ouvrier-progressiste? A l'A.P.I. de préciser ses insinuations!

Québec

# DANS LE M

## Les nouveaux projets de lois

La session provinciale s'est ouverte la semaine dernière à Québec alors que le lieutenant-gouverneur a lu le discours du Trône, acte officiel par lequel le gouvernement indique les principaux points sur lesquels portera la législation de la présente session. Par ailleurs, dans les deux Chambres, soit l'Assemblée législative et le Conseil législatif, un député ministériel a proposé d'adopter le discours du Trône pendant que l'un de ses confrères du parti au pouvoir agissait comme second.

Les deux orateurs ont appuyé leur motion en louangeant les mérites du gouvernement actuel et laissant entrevoir des jours encore meilleurs par suite de l'adoption des projets de lois que soumettra le gouvernement au cours de la présente session.

Evidemment, le discours du Trône, les discours des proposeurs et secondeurs, quand on les dégage de la pompe dont on les entoure, quand on les dépouille de toutes les phrases cent fois dites et redites, ne disent pas grand chose. Ce qui intéresse les citoyens, ce sont les projets de lois qui seront soumis pour discussion et adoption par l'Assemblée et qui deviendront ensuite des lois que nous devrons subir.

A date, plusieurs projets de lois ont été distribués et lus pour la première fois. Ce n'est qu'au moment de la deuxième lecture que ces projets de lois seront discutés.

Voici quelques-uns de ces projets de lois soumis à la première lecture:

### Le Bill No 2

Cette loi a pour titre "Loi autorisant de nouveaux crédits pour fin de prêts agricoles".

Ce bill no 2 autorise l'attribution d'une somme additionnelle de dix millions de dollars pour prêts aux agriculteurs en vertu de la Loi du crédit agricole du Québec, portant à \$130 millions le total des sommes affectées à cette fin.

L'on sait que la Loi du Crédit agricole, votée par le gouvernement de l'Union Nationale après la défaite des libéraux en 1936, a permis à nombre de cultivateurs de sortir de leurs dettes, d'emprunter de l'Office du Crédit agricole à un taux de 2½ p. 100 et le capital remboursable pendant une période allant jusqu'à 39½ ans au taux de 1½ p. 100, le solde remboursable à l'expiration de cette période.

A date, \$110. millions de dollars ont été ainsi prêtés aux cultivateurs.

C'est une des meilleures lois adoptées par le gouvernement de l'Union Nationale et c'est justement l'une des raisons pour lesquelles la population rurale reste en grande partie attachée à ce parti. Ce fut en tout cas l'une des causes déterminantes de la défaite des libéraux en 1936.

### Le Bill No 3

Le Bill No 3 vient modifier la prolongeant l'application de la loi pour améliorer les conditions de l'habitation tout d'abord en Loi jusqu'au 1er juin 1958 et ensuite en attribuant dix millions de plus à ces fins, de sorte que les

## Une mesure à combattre

Un projet de loi intéressant directement la classe ouvrière, c'est celui relatif à la régie des loyers. On sait que jusqu'ici, les propriétaires ne peuvent pas élever le prix de leurs loyers sans se faire autoriser par un organisme provincial qui a autorité en la matière. En dépit de certains accrochages avec cette régie, les locataires se trouvent tout de même protégés contre la montée en flèche de leur loyer.

Voici maintenant que le gouvernement propose le changement suivant: "A la demande de la majorité absolue des membres du Conseil municipal d'une localité intéressée, ou sur la recommandation de la Régie des loyers, le lieutenant-gouverneur en Conseil peut soustraire à l'application de la présente, toute municipalité ou territoire soumis à ses dispositions".

On voit tout de suite le danger que présente un tel changement. Par exemple, des municipalités où les propriétaires forment la majorité du Conseil municipal, pourront faire abolir la régie, ce qui aura pour effet de permettre aux propriétaires d'exploiter sans scrupule une situation qui leur est favorable. Quand on sait qu'il ne manque pas de municipalités où les ouvriers sont très mal représentés dans le Conseil municipal, il faut craindre les embarras que suscitera l'amendement proposé à la loi régissant actuellement les loyers.

Quant à la recommandation de la Régie des loyers, l'autorité qu'on prétend ainsi lui donner est encore plus dangereuse. En effet, si la crise du logement était chose du passé, on pourrait abolir sans danger le contrôle des loyers. Mais qui prétendra raisonnablement que notre problème d'habitation est résolu?

Qui prétendra qu'une famille ouvrière peut facilement se trouver aujourd'hui un logis dont le loyer sera proportionné à ses moyens? Voilà donc une mesure que nous devons combattre et que la députation se devra de bloquer tant que le problème de l'habitation n'aura pas cessé d'être grave dans notre province.

montants engagés par le gouvernement sont portés à \$65 millions de dollars.

Nous avons déjà dit ce que nous pensons de cette loi: elle constitue une aide appréciable pour celui qui est capable de trouver les capitaux suffisants et possède la mise de fonds initiale parce qu'elle diminue le remboursement mensuel à effectuer.

Le point faible de la loi, c'est qu'elle n'autorise pas le gouvernement à prêter lui-même, comme il le fait, par exemple pour les agriculteurs, par l'Office du Crédit agricole.

Que le gouvernement s'engage dans ce sens en prêtant directement à ceux qui veulent se construire, à un taux d'intérêt très bas et la remise s'effectuant sur une période de 50 ans, sans mise de fonds initiale, et nos critiques cesseront à ce sujet.

### Le Bill No 4

Ce projet de loi est dans la même veine, en ce sens qu'il prolonge jusqu'en 1958 les pouvoirs spéciaux accordés aux municipalités pour remédier à la crise du logement.

Ces pouvoirs spéciaux ont trait aux exemptions de taxes que peuvent accorder les municipalités à ceux qui se construisent en vertu de la loi provinciale.

### Le Bill No 5

Ce projet de loi s'intitule "Loi concernant l'électrification rurale

et a pour objet de porter de 25 à 30 millions de dollars les crédits votés pour les fins de l'électrification rurale et de permettre aux petites villes ou cités, situées dans un territoire contigu à une municipalité rurale qui possède une coopérative d'électricité, de jouir des mêmes privilèges.

### Le Bill No 6

Le Bill No 6 modifie la Loi de prévention des incendies en portant le montant des subventions annuelles accordées à certaines municipalités au montant de \$750,000.00, soit \$100,000 de plus que l'an dernier.

### Le Bill No 7

Le présent projet de loi est nouveau. Concernant les adjoints parlementaires, le lieutenant-gouverneur en conseil pour décréter la nomination de 8 adjoints parlementaires avec une indemnité et des allocations de dépenses pour un montant de \$4,000 annuellement en plus des indemnités et allocations qu'ils touchent actuellement.

### Le Bill No 8

Le projet de Loi no 8 a trait à la procédure à suivre par un député quand il veut démissionner de son poste.

La semaine prochaine, nous continuerons ce résumé des principaux projets de lois d'intérêt général, en attendant que les débats s'engagent.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 126 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
555, Boul. Charest, Québec  
Tél.: 4-4631

JEAN CHARBONNEAU  
1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél.: FA. 3694



### A la rescousse!

Si vous avez la gorge sèche, vite prenez un grand verre de bière dont la saveur, le moelleux et la qualité sont vraiment hors de pair! Dites toujours: "Une 'Mol' pour moi!"

# Molson's



# MOUVEMENT



Les grévistes de Dominion Oilcloth, vendredi dernier, alors qu'ils se pressaient pour recevoir leur dernière paye.

## Greve efficace a Dominion Oilcloth

Geste de solidarité des employés de Dominion Oilcloth devant une demande de la Compagnie — A Farnham, toute la population appuie les grévistes

Mercredi matin, les quelque 1.000 grévistes de la Dominion Oilcloth de Montréal ont posé un geste de solidarité peu commun lorsqu'ils ont rejeté à l'unanimité plusieurs demandes faites par la compagnie.

Le tout s'est passé spontanément, sans pression aucune, sans discours, sans geste de la part des officiers. Après avoir entendu la lecture des principales demandes faites par la compagnie dans la journée de mardi à trois officiers du syndicat les grévistes ont rejeté carrément une recommandation de l'Exécutif du Syndicat et du Comité de grève leur demandant d'accepter au moins l'une des demandes de la compagnie: "Nous retournerons tous au travail ou personne!" Tel fut le cri unanime des grévistes qui assistaient à l'assemblée quotidienne qui a lieu dans la salle paroissiale de la paroisse St-Vincent de Paul.

### Les demandes

Les employés de bureau qui ne sont pas en grève voudraient bien qu'on laisse entrer quelques employés pour faire le ménage; la compagnie avait demandé de laisser entrer quelques employés à cette fin.

La compagnie demande en outre de laisser entrer quelques employés pour expédier de la marchandise au dehors de l'usine où elle doit subir un traitement final avant la vente.

La compagnie veut aussi laisser entrer quelques personnes de plus pour du travail dans les laboratoires; par ailleurs, elle désire aussi que le syndicat permette aux plombiers d'entrer dans l'usine sur la rue Parthenais, afin d'y effectuer certains travaux.

Le comité exécutif avait recommandé d'accepter cette dernière demande, mais l'assemblée des grévistes a rejeté à l'unanimité cette recommandation.

Nous n'entrerons pas et personne n'entrera avant qu'un contrat de travail soit signé à notre avantage, de s'exprimer un gréviste,

réflétant ainsi l'opinion de toute l'assemblée qui se composait de plus de 500 grévistes.

### LA GREVE COMMENCE

Après cette décision de l'assemblée, M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C. a déclaré aux grévistes qu'il les félicitait pour le geste qu'ils venaient de poser. "C'est vous qui avez décidé de faire la grève, dit-il, et c'est vous qui déciderez quand la terminer aux conditions que vous accepterez."

Reprenant l'un des arguments de la compagnie à l'effet que le syndicat n'avait pas prévenu la Dominion Oilcloth que ce serait la grève si la compagnie n'acceptait pas les demandes du syndicat, M. Girard a déclaré que la compagnie avait eu le temps de penser à cela depuis les mois que dure le différend. "La compagnie connaît vos demandes depuis le début des négociations. Vous avez passé par la conciliation et l'arbitrage au cours de ces procédures, la compagnie a encore entendu vos revendications.

La compagnie savait fort bien que si elle n'acceptait pas une entente basée sur les demandes des ouvriers, les ouvriers avaient parfaitement le droit de déclarer la grève 14 jours après la réception de la sentence arbitrale. C'est ce que vous avez fait en vous maintenant toujours dans la légalité."

Au cours de la semaine qui s'écoule et depuis le début de la grève, ce fut le calme, le silence de la part de la compagnie, a ajouté M. Girard. Il se peut que les demandes qu'elle vient de faire ainsi que votre refus soient les signes d'une plus grande activité et que cela marque vraiment les débuts de la grève.

M. Girard a demandé à tous les grévistes de garder le même esprit de solidarité dans les jours qui vont venir car il se peut que ces jours soient décisifs sur l'issue de la grève.

MM. Roger McGinnis et François Krakowski ont ensuite traduit les propos de M. Girard en anglais, en langue polonaise pour le bénéfice des grévistes de ces deux nationalités.

### A FARNHAM

A Farnham, où les employés de la Barry & Staines, une compagnie subsidiaire de la Dominion Oilcloth, sont aussi en grève, les grévistes sont solidaires et confiants sur l'issue du conflit.

A la différence de Montréal où les grévistes de la Dominion Oilcloth sont noyés et passent inaperçus d'une bonne partie de la population, ceux de Farnham qui composent la majorité des travailleurs de l'endroit et qui sont connus par toute la population, ont l'appui de tous.

Un journaliste du Devoir, M. Fernand Dansereau est allé, samedi dernier, rencontrer plusieurs notables de l'endroit, des professionnels, des commerçants, des marchands, des membres de la Chambre de Commerce et tous ont manifesté leur appui aux grévistes, déclarant qu'ils les appuyaient dans leurs revendications et qu'ils allaient même former des comités pour leur venir en aide si le conflit se prolonge.

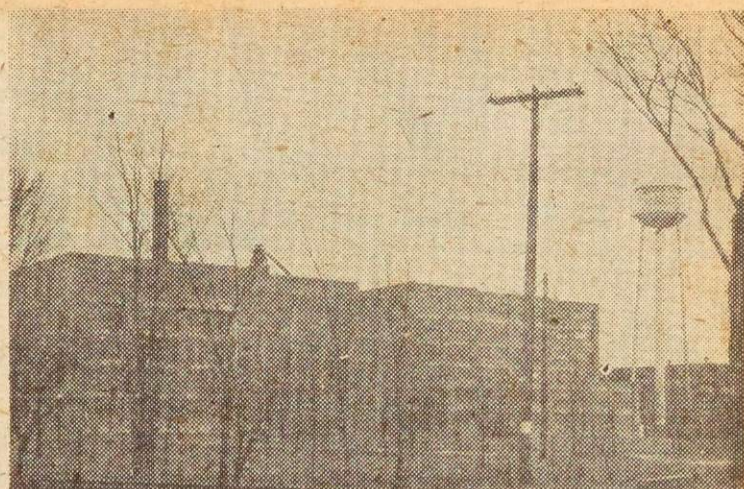
A date cependant, à l'exception des demandes formulées par la Dominion Oilcloth mardi dernier, aucune tentative de rapprochement n'a été tenté de part et d'autres.

L'on sait que les principales demandes des grévistes de la Dominion Oilcloth consistent en une classification des tâches et une augmentation de salaire de 25 cents l'heure, soit la différence entre le salaire moyen payé à la Dominion Oilcloth et le salaire moyen dans l'industrie manufacturière au Canada.

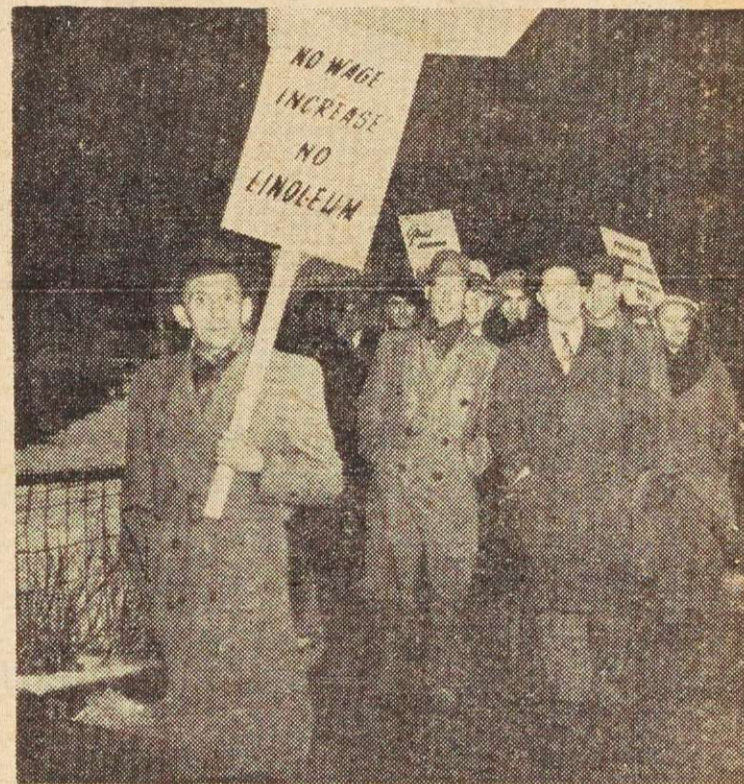
## Pour les familles en voyage

Les services des hôtels du Canadien National et du Pacifique Canadien annoncent conjointement que pour l'avantage des familles en voyage, ils ne chargeront rien pour leur chambre aux enfants de moins de 14 ans, accompagnés par l'un ou l'autre de leurs parents. Ils annoncent aussi qu'une nourriture spéciale à prix modique, sera offerte aux enfants ainsi que des berceaux et des chaises hautes seront à la disposition des bébés.

Ce plan ne sera pas en vigueur au Chateau Frontenac, à Québec, ni à l'Hôtel Empress, à Victoria, C.B., entre le 1er mai et le 30 septembre. Il sera cependant en vigueur pendant les douze mois de l'année dans tous les hôtels du Pacifique Canadien et du Canadien National.



A Farnham, tout est tranquille dans le voisinage de la Barry and Staines



NO WAGE INCREASE, NO LINOLEUM: pas d'augmentation de salaire, pas de linoléum. Ce slogan caractérise bien la détermination des grévistes de ne retourner au travail qu'après la signature d'une entente satisfaisante.

## LA CTCC OPPOSEE A LA HAUSSE DU PRIX DU LAIT

Suite de la page 1

face à une dépense supplémentaire causée par la hausse du prix du lait.

### Texte du télégramme

Voici le texte du télégramme que la CTCC a fait parvenir à la Commission de l'Industrie laitière qui étudie actuellement la demande d'augmentation faite par l'Association des Producteurs de lait:

Montréal, le 19 novembre 1954  
M. Omer Milot, président,  
Commission de l'industrie laitière,  
a/s Palais du Commerce,  
rue Berri,  
Montréal.

Exécutif Confédération Travailleurs Catholiques du Canada réuni aujourd'hui Montréal s'oppose à augmentation immédiate prix du lait présentement en discussion devant votre commission (Stop) Considérons que votre commission ne devrait prendre aucune décision avant avoir communiqué à CTCC et toutes autres organisations de consommateurs intéressés motifs invoqués pour cette hausse de prix et documents justificatifs afin permettre représentations s'il y a lieu (Stop) Une telle hausse affecterait directement familles ouvrières en particulier santé des enfants.

Jean MARCHAND,  
Secrétaire général, CTCC.

de

# KUYPER

**BLENDED**

# GIN

*La vraie saveur de Hollande*

FONDÉE EN 1695

DISTILLÉ AU CANADA



# TRAVAIL ET FOYER

## Les équipes de ménages

Simone et Roland Germain forment un jeune couple qui depuis 1946, est engagé activement au service des équipes de ménages. Ils sont un peu le cœur même de ces équipes, qui sans leur grand dévouement et leur entière disponibilité n'auraient certainement pas la grande vitalité qu'elles ont présentement. Ils ont accepté de nous renseigner sur "les équipes de ménages".

— Les Equipes de Ménages ont-elles une histoire?

— Elles sont nées en 1943, d'un souci de quelques couples de mettre en commun leurs préoccupations. Les maris réalisaient que leur vie bien souvent était juxtaposée à celle de leurs femmes, qu'ils ne collaboraient pas assez à la vie du foyer, parce que souvent à l'extérieur. Ce souci allait de pair avec une inquiétude d'orienter leur vie conjugale vers une meilleure compréhension de cette dernière et aussi avec une recherche de spiritualité vraiment conjugale et familiale.

— Qu'est-ce au juste qu'une équipe de ménages?

— Une équipe, c'est trois à cinq ménages rassemblés par des liens d'amitié sans considération de classe, de milieu, de profession. Ces couples se réunissent régulièrement pour chercher une solution chrétienne aux problèmes que posent la vie conjugale et familiale, et réfléchir ensemble au moyen d'avoir dans leur milieu respectif un rayonnement chrétien.

— Quels sont les activités des Equipes de Ménages?

— L'équipe centrale qui comprend actuellement une vingtaine de ménages se réunit périodiquement. Chaque équipe se rencontre une fois par mois. Un bulletin, *La Lettre aux Ménages*, paraît périodiquement et est envoyé gratuitement à tous ceux qui en font la demande, qu'ils soient ou non des équipes. Ce bulletin est le lien tangible entre les nombreuses équipes. Enfin des retraites fermées conjugales sont organisées et réunissent des couples d'un peu partout dans la Province.

— Pourquoi des retraites conjugales?

— Les couples n'ont pas été habitués à aller ensemble, mari et femme, à une retraite. A la

retraite annuelle dans la paroisse, le mari reçoit une prédication qui ne tient pas compte bien souvent de sa femme. De même pour la femme. Et, pourtant, ils sont mariés ensemble, vivent ensemble, se sont donnés le même sacrement de mariage et sont unis non seulement par le corps mais aussi par l'âme. C'est ensemble qu'ils devraient donc, s'enrichir et non séparément. C'est pour répondre à ce besoin que les Equipes organisent des retraites, pour maris et femmes. Et, comme les organisateurs, c'est-à-dire les ménages, sont des laïcs, tout a été prévu pour que ces deux jours soient en même temps une détente pour les parents. Cela dans un cadre familial. Ainsi, une maman qui ne peut laisser son bébé à la maison peut en

toute liberté l'amener avec eux, sans crainte de déranger personne. De même les ménages qui sont dans l'impossibilité de partir faute de gardienne ont leur tâche facilitée par un service qui fournit des gardiennes fiables et même des gardes-malades.

— Grâce à l'initiative des "Equipes de Ménages" qui, en organisant des retraites ont créé un précédent, quelques paroisses ont accepté cette année de changer leur formule de retraite paroissiale annuelle et organiseront, toujours sur le plan de la paroisse, des retraites conjugales, pour le couple, mari et femme. Réjouissons-nous, car nous serons les premiers à en bénéficier et remercions-en les Equipes de Ménages.

Renée GEOFFROY

## Un témoignage...

La plupart des foyers syndiqués connaissent Angelo Forté, président de la Fédération Nationale du Vêtement. Avec sa femme, ils font partie d'une de ces équipes. Nous lui avons demandé ce qu'ils pensaient des retraites conjugales.

"DEPUIS QUATRE ANS, CHAQUE ANNEE, NOUS FAISONS UNE RETRAITE. C'EST L'UNIQUE MOYEN DE REPENSER ENSEMBLE NOS PROBLEMES DE VIE SPIRITUELLE, CONJUGALE ET FAMILIALE. ET C'EST UNE NECESSITE. SURTOUT POUR DES MILITANTS SYNDIQUES QUI VIVENT LA PLUPART DU TEMPS EN DEHORS DE LEUR FOYER. NOUS LES CONSEILLONS A CEUX QUI CROIENT QU'UN MILITANT DOIT ETRE AUSSI UN BON EPOUX ET UN BON PERE DE FAMILLE."

## La greve a la London c'est la greve de tous

S'adressant à quelque deux cents syndiqués qui avaient tenu à venir appuyer leurs camarades de la "London Shirt", en grève depuis 8 semaines, Angelo Forté, président de l'Union Nationale du Vêtement, souhaite que "LA REUNION DE CE SOIR-LA DEMONTE TOUT L'APPUI MORAL DES SYNDICATS DU VETEMENT AUX GREVISTES DE LA LONDON SHIRTS. QUELLES SENTENT QUELLES NE SONT PAS SEULES A LUTTER".

Dans un exposé clair et précis, A. Forté fit prendre conscience des problèmes qui existent dans l'industrie du Vêtement et en particulier dans celui de la chemise. Il étudia les lourdes responsabilités des employeurs qui se refusent à voir ces responsabilités bien en face. Aussi celles des syndiqués qui doivent prendre en main leurs problèmes et s'en occuper. Il n'y a aucune raison que le "règlement de la grève de la London soit moins satisfaisant que celui de la "Collegiate". Les grévistes présentes à l'assemblée ont appuyé fortement les paroles de leur président. Philippe Girard insista sur la

SOLIDARITE qui doit exister entre des membres syndiqués; IL FAUDRAIT QUE TOUS MEMBRES PRENNENT LEUR DESTINEE DANS LEURS MAINS. VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT DE RESTER TRANQUILLE, BIEN ASSIS CHEZ VOUS, QUAND IL Y A DE VOS COMPAGNONS QUI SONT EN GREVE DEPUIS 8 SEMAINES. LA GREVE DE LA LONDON, CE N'EST PAS SEULEMENT LEUR GREVE. ELLES LA FONT POUR TOUTE L'INDUSTRIE DU VETEMENT. C'EST DONC VOTRE GREVE. CELLE DE TOUT LE VETEMENT."

Une résolution fut adoptée afin que deux télégrammes soient envoyés; l'un pour appuyer les grévistes de la Dominion Oilcloth, l'autre au gouvernement fédéral afin qu'il se décide à s'occuper du problème du chômage.

L'abbé Bovy, aumônier du Vêtement, termina la soirée en soulignant la signification du mot apostolat pour des syndiqués. Il termina en assurant QU'IL FAUT ABSOLUMENT FAIRE BLOC DEVANT DES PATRONS INJUSTES."

Souhaitons que tous les syndiqués, qui pour une raison ou pour

une autre n'ont pu se faire représenter, et venir témoigner de leur fraternité à leurs camarades en grève, se reprennent à la prochaine réunion qui se tiendra d'ici quelques jours. C'est le moins que puissent faire des militants convaincus que le syndicat ce n'est pas seulement une affaire d'augmentation de salaire comme le soulignait Philippe Girard mais "LEUR AFFAIRE A EUX AUTRES ET QUE L'UN DES BUTS EST DE FRATERNISER."

Renée GEOFFROY

### QUEBEC

Les élections des membres du Comité Exécutif du Syndicat du Lait de Québec ont donné les résultats suivants: MM. Octave Levesque, président; Gilbert Roy, secrétaire-archiviste; J. B. Bilodeau, vice-président; Lorenzo Renaud, secrétaire-trésorier; Armand Paquette, secrétaire-financier; Lionel Pineault, 2e vice-président; Roland Côté, secrétaire-correspondant; L. David, sentinelle.

## LA CHAMBRE de débarras

## Les pains de sucres

Ma grand-mère ne faisait jamais de gâteaux; elle confectionnait des "pains sucrés". J'ai trouvé que l'idée de ma grand-mère n'était pas bête. Elle épargnait du temps et de l'argent en servant des gâteaux compacts, ne nécessitant pas de glaçage, comme le pain aux noix, le pain au raisin, le pain à l'orange. Dans les recettes américaines, nous retrouvons aussi les "coffee cakes", qui sont des gâteaux vite faits, sans glaçage, dont la décoration est cuite à même. Par-dessus la pâte, avant de mettre le gâteau au four, on étend une couche de cassonade et de noix, ou autre mélange du genre, et le gâteau a une aussi belle apparence qu'une pâtisserie glacée. Un avantage de plus, pour les personnes qui voudraient bien éliminer les pâtisseries mais qui trouvent le repas incomplet tant qu'elles n'ont pas mangé une tranche de gâteau avec leur café, c'est que l'absence du glaçage rend le gâteau moins riche.

Voici quelques-unes de mes recettes favorites de "pains sucrés", glanés ici et là :

### Pain à l'orange

1 orange médium,  
½ de tasse de dattes sans noyau,  
½ tasse de noix,  
2 c. à table de beurre,  
½ tasse d'eau chaude,  
1 oeuf battu,  
2 tasses de farine,  
¼ c. à thé de sel,  
½ c. à thé de soda,  
¾ de tasse de sucre.

Couper l'orange entière, avec la pelure, en 6 ou 8 sections. Passer au hache-viande avec les dattes et les noix, puis mélanger avec l'eau chaude et le beurre. Verser l'oeuf bien battu. Tamiser la farine, le sel, le soda et le sucre. Ajouter au mélange de fruits. Faire cuire dans une lèche-frite à pain, à four modéré (350°) pendant 1 heure et quart. Laisser bien refroidir avant de trancher. Servir avec du beurre, de la marmelade ou du fromage à la crème.

### Pain aux noix

1 oeuf,  
½ tasse de sucre,  
1 tasse de lait,  
2 c. à table de shortening fondu  
1 tasse de céréales de son,  
2 tasses de farine tamisée,  
3 c. à thé de soda à pâte,  
1 c. à thé de sel,  
¾ de tasse de noix hachées.

Battre l'oeuf et le sucre, ajouter le lait, le shortening et le son. Tamiser la farine et le sel: combiner avec les noix et ajouter au premier mélange, ne brassant que jusqu'à ce que la farine disparaisse. Faire cuire dans une lèche-frite à pain, à four modéré (350°), environ 1 heure.

### Pain au raisin

1 oeuf battu,  
1 tasse de lait de beurre,  
½ tasse de cassonade,  
1 tasse de farine tamisée,  
1 c. à thé de soda,

½ c. à thé de sel,  
1 tasse de farine d'avoine, non cuite,  
1 tasse de raisins,  
½ tasse de noix hachées,  
2 c. à table de shortening fondu.

Mélanger l'oeuf et le lait, ajouter le sucre Tamiser ensemble farine, soda et sel. Ajouter d'un seul coup au premier mélange. Ajouter le gruau, le raisin et les noix, ne brassant que ce qu'il faut pour un bon mélange. Incorporer le shortening fondu. Faire cuire dans une lèche-frite à pain beurrée et doublée de papier, à four modéré (350°), pendant 50 minutes. Laisser dans la boîte à pain une journée entière avant de trancher.

### Gâteau au miel

1½ tasse de farine tamisée,  
2 c. à thé de poudre à pâte,  
½ c. à thé de sel,  
½ tasse de sucre,  
1 oeuf battu,  
½ tasse de lait,  
3 c. à table de shortening fondu.

Tamiser ensemble farine, poudre à pâte, sel et sucre. Combiner l'oeuf, le lait et le shortening Ajouter au mélange de farine, brassant jusqu'à ce que le mélange soit lisse. Verser dans un moule carré de 8 pouces, ou un moule rond de 9 pouces. Étendre sur la pâte le mélange de miel suivant :

3 c. à table de beurre mou,  
½ tasse de miel,  
½ tasse de cocoa,  
½ tasse d'ananas, égouttés,  
½ tasse de céréales, "corn flakes".

Le beurre et le miel sont battus jusqu'à ce que le mélange soit léger, puis on ajoute les autres ingrédients et on étend le tout sur la pâte. On fait cuire à four chaud (400°) environ 30 minutes.

Il m'est arrivé de remplacer les ananas par des confitures, avec un excellent résultat.

J. D.

Achète  
bien  
qui  
achète

Chez dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine

Montréal

Téléphone : PLateau 5151



# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressantes les syndiqués de la Canadian Vickers

### Progrès

Les procédures d'arbitrage avec la Canadian Vickers ont fait du progrès lors de la réunion du tribunal la semaine dernière alors que l'on a fait la preuve sur les clauses concernant les voyages d'essai et les tâches malpropres. Trois témoins ont paru en preuve pour le syndicat au sujet des voyages d'essai et ils ont confirmé les prétentions du syndicat à ce sujet. Les prochaines séances d'arbitrage auront lieu lundi et mardi prochain, les 29 et 30 novembre.

### Cafeteria

Le nouveau cafeteria situé au dessus de l'usine de cuivre et de tuyauterie dans la partie ouest de la cour sert maintenant, des repas complets à des prix avantageux. Avec la venue de l'hiver, nul doute que cette innovation sera très populaire parmi les travailleurs qui désirent prendre un bon repas chaud.

### Un avis

Quelques délégués de département devaient donner un meilleur exemple à leurs compagnons de travail en se montrant ponctuels au travail et en répondant plus aimablement à ceux qui demandent certains renseignements.

### Un lancement

Plusieurs invités d'honneur ainsi que des officiers de la marine et de la compagnie ont assisté au lancement du nouveau destroyer d'escorte, le *Restigouche*, lundi après-midi, aux chantiers de la Vickers. On a entendu plusieurs remarques vantant les sobres lignes de ce navire.

### Assemblées

Les dates des prochaines assemblées des délégués de département ainsi que celle de l'assemblée générale, seront connues cette semaine alors que l'Exécutif du syndicat prendra des décisions à ce sujet. Les avis de convocations se-

ront affichés à plusieurs endroits afin que tous puissent en prendre connaissance.

### In Memoriam

Nous avons le regret d'annoncer la mort de l'un des plus anciens employés de la Vickers, M. Urbain Martel, dont les funérailles ont eu lieu lundi dernier. L'agent d'affaires du syndicat, les membres de l'Exécutif ont assisté au service funèbre. A la famille éprouvée, le journal Le Travail offre ses plus sincères sympathies.

### Des menaces

Est-ce que certains contremaîtres ont maintenant besoin de menacer les ouvriers dans le but de renforcer leur autorité, par exemple quand ils vont jusqu'à dire: "Ton nom sera sur la prochaine liste des employés mis à pied! En admettant que l'on respecte la liste d'ancienneté, pourquoi alors faire de telles menaces aux employés?"

### Chacun son tour

Une collecte aura lieu aux barrières de la Vickers afin de venir en aide aux grévistes de Dominion Oilcloth qui en sont actuellement à leur deuxième semaine de grève. Ces employés se sont mis en grève lorsque la compagnie a refusé d'accorder à ses employés les demandes octroyées par un tribunal d'arbitrage. Soulignons en passant que les employés de la Vickers ont reçu le support financier des employés de la Dominion Oilcloth lors de la grève de 1952. C'est à votre tour maintenant de manifester votre solidarité.

### Une surprise

Ainsi que nous l'avons annoncé la semaine dernière, plusieurs employés doivent recevoir de petites sommes qui leur sont dues. Le syndicat est actuellement à faire la vérification et de plus amples détails seront fournis dans les semaines qui viendront.

## Sherbrooke

# Negotiations prochaines a l'Hotel-Dieu et au Sanatorium

L'Association des Employés du Service hospitaliers de Sherbrooke vient de faire parvenir aux autorités de l'Hotel-Dieu et du Sanatorium St-François un avis de dénonciation de convention collective ainsi que plusieurs amendements à apporter à la présente convention collective de travail.

### Les demandes

Ces amendements portent sur onze clauses du contrat et peuvent se résumer comme suit:

De porter à sept jours au lieu de cinq le temps que l'employé a à sa disposition pour rapporter son

grief à l'union; la loi concernant la conciliation ou l'arbitrage devrait s'appeler "La Loi des différends entre les services publics et leurs salariés" au lieu de "Loi des Relations Ouvrières du Québec". Vacances payées: une semaine après un an et une semaine à ses propres frais si l'employé décide naturellement d'en prendre une deuxième, deux semaines après 3 ans au lieu de 5 ans, et trois semaines après 8 ans au lieu de 10 ans; Repos hebdomadaire: enlever "ou à deux demi-journées de congé" et remplacer par ce terme: "24 heures consécutives"; les jours de maladie devront être portés à dix jours au lieu de six après six mois, à 15 jours au lieu de dix après un an; il faudra aussi ajouter que l'employé pourra accumuler ces jours de maladie jusqu'à concurrence de 150; ces jours de maladie seront aussi gratifiés même à ceux qui sont victimes d'accidents sur le chemin de leur tra-

vail ou de leur domicile; un nouveau plan d'assurance-accident-maladie-hospitalisation 50% employeur et 50% employé est demandé, l'union trouve désuet le plan actuel; aux neuf jours de fête chômés, il faudra ajouter la Confédération et le jour d'action de grâce. On demande en outre une semaine régulière de 40 heures pour tout le monde; la prime de nuit devra être augmentée de \$2 à \$4 par semaine; trois jours d'absence avec paie seront accordés pour cause de mortalité du père, mère, épouse, enfant, frère et soeur; la retenue syndicale devra se faire hebdomadairement au lieu de mensuellement sur une formule dûment signée par l'employé syndiqué; l'union demande une augmentation de salaire de \$6 par semaine pour chaque employé et enfin, que le contrat soit d'une durée d'un an.

## NEWS DIGEST

(Continued from page 8)

### THREAT

Is the shop-worn threat used by some foremen and charge hands "your name goes on the next lay-off list" necessary to back up their authority? Admitting that seniority must be respected, why are these statements made to some employees who do not find favor with their bosses?

### FORUM

The coming Forum "Ideas on the March", a radio and television program, which will prove decidedly interesting to our union members, will be launched on Thursday November 25th on television from 8 p.m. until 9.30 p.m. and the following day, Friday from 9 p.m. until 10 p.m. on radio. Make a note of these times and the interest you derive will prove their merit.

### RECIPROCITY

A voluntary collection will be taken up at Vickers plant entrance to aid the strikers of Dominion Oilcloth Company who are entering their second week on strike. This strike was forced on the workers when the company turned thumbs-down on the arbitration award and refused any increase in wages to their employees after the union offered to co-operate with the company, if they accepted the Tribunal's recommendation. Incidentally, Vickers workers, while on strike two years ago, were aided financially by these same workers of Dominion Oilcloth Company. One good turn deserves another.

### SURPRISE

As announced last week in this column, scores of members are entitled to small amounts of monies due them. The union is in progress of checking-up on this and full details will be given in this column next week.

## St-Joseph d'Alma

# ALUMINUM WORKERS PRESENT NEW DEMANDS

Denouncing their collective labor agreement and notifying the company of their new demands, the National Union of Employees of the Aluminum Company of St-Joseph d'Alma (C.C.C.L.) has officially forwarded a list of new demands for the renewal of their present contract with the company.

The principal demands call for a readjustment of tariff rates, a copy of which shall be forwarded to the union. On the salary question, the union is asking for a general increase of 14c an hour, 10c for tradesmen plus 4c hourly to

help defray the cost of a social security plan.

Further demands are the creation of two new classifications, Cement Finisher and Brick Finisher with hourly rates of \$1.58 to \$1.62 and \$1.79 to \$1.88.

The present contract expires on January 27 1955 and the Union has appointed Adrien Plourde, president of the National Federation of Metallurgists (C.C.C.L.), Marcel Pepin, technical adviser with the Federation and members of the Union's executive to act as negotiators for the new collective labor agreement.

## TEXTILE AGREEMENT IS RENOUNCED BY UNION...

As the arbitration decision has not been released on the question of salaries only, the time has come for the National Federation of Textile Employees (C.C.C.L.) to renounce the agreement signed with the Dominion Textile Company at Sherbrooke, Magog, Drummondville and Montmorency.

The agreement which covers some 6,000 textile workers has been in force two years. In November 1953, the salary clause was opened with the Federation asking for a general increase of 10%. Conciliation and arbitration proceedings are completed on this subject, but the arbitration decision has, as yet, not been rendered.

At the expiration of the second year of the contract, the Federation is exercising its right in demanding changes in the agreement. The employees are repeating their original demands for a 10% general increase. If the arbitration tribunal under the presidency of Judge Alfred Gaudet, decides to award an increase the actual demand will be reduced accordingly.

Other demands by the workers call for the Rand Formula, the formation of a committee to study piece work tariffs, productivity and the employees welfare.

Other demands include paid rest periods of one half hour daily, a guaranteed work hour, improvements in the seniority set-up, additional paid holidays and other fringe benefits.

Representing the company are Messrs M. Archibald, Jean Sirois, H.D. Beland and Brayley Green.

The following members represent the union: — Montmorency, Simon Bouchard and Julien Dube, Drummondville, Philias Dionne

and Paul Morin, Magog, Victor Lamontagne and Raoul Caouette Sherbrooke, Albert Jacques and Armand Marquis.

René Gosselin of Granby is acting for the Federation of Textile Workers Incorporated.

## PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social: 88, rue Carey, Québec, P. Q.

**"EXPORT"**  
LA MEILLEURE CIGARÈTE AU CANADA

## HOME CONSTRUCTION LAGS BEHIND FAMILY FORMATION

TORONTO, (C.P.A.) — Post-war home construction in Canada has not kept abreast of the growth in the number of families without taking into account the backlog of needed housing that existed at the end of World War II, the latest issue of the Bank of Nova Scotia "Monthly Review" notes in an article on housing.

During the eight years from 1946 to 1953, says the Bank, about 637,000 new units were completed and a further 36,000 units were made available through the conversion of old houses into duplexes and triplexes. During the same period, the number of new families formed totalled 678,000 while another 60,000 'non-family households' came into existence. Allowing for housing losses of 56,000 units due to demolition and destruction, the Bank puts the gap in supply compared with demand during the eight-year period at "well over 100,000".

Despite the recent upswing in home construction in Canada, this country lags behind both the United States and Great Britain in building permanent non-farm dwellings, the "Monthly Review" states. In the record year of 1953, Canada completed new homes at the rate of 6.3 per 1,000 population. Since the war the rate has ranged between 4.6 and 6.2 while the pre-war high was 5.5 in 1929. By contrast, the United States has had 7.1 starts per 1,000 population for the last three years (13% above the record Canadian rate) and in 1952 reached a total of 9.2 starts per 1,000 population. Even Great Britain, with its economic problems, managed to complete more houses (6.5 per 1,000 population) last year than did Canada.



SHERBROOKE

# The Senator and The Tribune Tried Skulking

In negotiations between Radio Station C.K.T.S. of Sherbrooke and The Union of Printers of Sherbrooke (C.C.C.L.) who represent the employees, both Senator Howard and the Tribune resorted to "passing the buck".

This has been disclosed by a communication released to Le Travail by Raymond Peladeau, business agent of the Central Council of Sherbrooke.

Negotiations were extremely short lived, inefficient and produced no results. In the case of Radio Station C.K.T.S. no negotiation meeting was possible, as an exchange of correspondence did not reveal who would act as agent-negotiator for a compromise with the union. "Sometime we were told it would be the Honorable Senator Howard, while other times it would be the Tribune Limited."

To clarify the situation, the union appealed to the Minister of Labor at Ottawa for a conciliator, Raoul Trepianier being appointed. During the first meeting negotiations broke down, when the company claimed that Senator Howard's presence was required, but who was unable to be present owing to his attendance in New York at a meeting of the United Nations.

## AT STATION C.H.L.T.

After two meetings being held, the employer's spokesman, Eugene Lacasse, did not help the case when he refused to acknowledge the union's just demands. While the union is demanding an escalator clause of \$60 to \$80 weekly for maintenance technicians the Tribune has counteroffered \$35 a week to start and \$40 after three months service.

For operating personnel the company offered \$25 weekly to start and \$30 after three months. The union is asking \$45 to start and \$70 after five years.

Announcers, commentators and script writers are offered \$35 to start and \$40 after three months by

the Tribune, while the union demands call for a sliding salary scale of \$50 to \$75 weekly after five years employment. As a comparative scale to this company offer, laborers in the employ of the City of Sherbrooke get \$1.06 an hour which is much higher pay than the Tribune offers skilled help such as announcers operators and script writers.

During the meeting of conciliation recently held the union turned down the Tribune's offers to sign a contract, which is actually in process of conciliation, with 2 radio stations in Quebec City and which would represent a 10% cut in salaries.

The union will now demand conciliation in this dispute.

## Shawinigan

### Alcan Is Averse To Publicity

The arbitration tribunal, which is trying to iron out the dispute between the Aluminum Company of Shawinigan and the Aluminum Workers Union of Shawinigan (C.C.C.L.) has learned that the company is publicity-shy and shuns any mention of their name in the presse while in dispute with their employees.

The Alcan representative would like the union to promise to refrain from publishing or permitting to be published by allied news services affiliated to the C.C. C.L. articles which would cast any reflection on company actions or statements. As if the Union had the power to foresee in advance what one newspaper or the other, would publish in their next issue. As arbitration was demanded by Alcan it remains for the company to furnish proofs before the arbitration tribunal president the Honorable Judge Leon Girard assisted by lawyer Pierre-Elliott Trudeau, representing the Union and Mr. Sarrazin, lawyer for the company.

During the past meeting the company submitted only three proofs to combat union demands during the course of the meeting.

The Aluminum Company are still adamant in their demand that the Union furnish a bond as a guarantee against any and all strikes during the life of the agreement and finally the demand for two separately signed contracts to cover the two employee groups in Plant 1 and 2.

In regard to the company's latter demand, the personnel manager of the Alcan Company, Charles Lewis, claimed that although he did not have the time to study this 2 contract demand, he nevertheless thought that negotiations would prove much smoother if the Union agreed to the signing of two separate agreements.

George E. Hebert, business agent for the Central Council of Sherbrooke (C.C.C.L.) in a radio broadcast Sunday said that this suggestion of Mr. Lewis' lacked seriousness and responsibility. The union representatives presented their demands covering seniority, management rights and an improved set-up solving grievances.

The next arbitration meeting was set to take place this week when the union will continue its case.

## Sherbrooke

### American Biltrite Workers Demand Conciliation

After five meetings of negotiations held without any progress being shown over 250 employees who are members of the Association of Rubber Workers of Sherbrooke (C.C.C.L.) have decided to demand the services of a conciliator from the Minister of Labor in an attempt to settle their dispute with the American Biltrite Company of Sherbrooke.

The demands made by the union are for an increase of 25c an hour for all hourly rated workers and 15c an hour for piece-work employees.

The company agreed to the adjusting of tariff rates, but refused the salary increases.

As the raising of tariff rates would effect only 90 workers who would benefit by 2c an hour, the union then decided after turning this offer down to apply for conciliation.



## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

### PROGRESS

Last week's arbitration meeting showed signs of progress, when the articles discussed were Test Trials and Dirty Work. The Union presented three Test Trials witnesses whose testimony confirmed the claims made by the Union in their presentation of demands for added benefits. The next scheduled meetings will take place Monday and Tuesday November 29th and 30th.

### CAFETERIA

The new cafeteria situated over the copper and pipe shops at the west end of the yard is now serving full course meals at a nominal charge. With the approach of winter this will prove a very popular innovation, when an employee may enjoy a home-cooked hot meal at a price within his budget.

### ADVICE

Some stewards could show a better example to the workers, by being punctual in starting on their jobs, being more co-operative with members seeking information on union matters and exercising civility. Charge Hands and Lead Hands also please note!

### LAUNCHING

A large gathering of invited guests, workers and their families and Navy and company officials witnessed the successful launching of the Restigouche, Canada's newest type of destroyer-escort vessel which went down the ways last Monday at 4 p.m. This trim job was a Vickers achievement and complimentary remarks were heard concerning the sleek lines of the vessel.

### MEETINGS

The dates for the coming stewards meeting and the General Membership meeting will be decided at the executive board meeting this week. Notice of these meetings will be posted on the Union's bulletin boards at vantage points throughout the Yard.

### REGRET

We regret to record the passing of one of Vickers' old employees, Mr. Urban Martel, whose funeral was held last Monday morning. The Business Agent and members of the Executive Board attended the rites for the esteemed member.

(Continued on page 7)

## C.C.C.L. FIGHTS MILK PRICE BOOST

The C.C.C.L. has manifested its opposition to the contemplated rise in the cost of milk as recently announced by the Milk Producers Association of the Province of Quebec.

In a telegram signed by Jean Marchand, general secretary of the C.C.C.L. executive addressed to Omer Milot, president of the Milk Industry Commission, Mr. Marchand declared the union opposed to any immediate boost in the price of milk.

The C.C.C.L. has demanded of the Association of Milk Producers and allied bodies their reasons to justify an increase in milk to the consumer.

It is not understandable to the C.C.C.L. or the public in general what reason would justify any increase in milk prices at the present time.

Any increase in the price of milk at the present time would directly effect the workingman and his family and the health of small children.

A worker's family spending an average of \$1.00 a day for milk, would be tempted, and in many cases obliged to cut down on the consumption of milk for his family, if the price is increased.

On the other hand, the milk distributors of the province, are opposed to any hike in the milk price, declared J. Albert Chartrand, president of the Industrial Diaries of the Province of Quebec.

## "WAGES IN QUEBEC AND ONTARIO"

By Gilles BEAUSOLEIL

A 50 PAGES BOOKLET EDITED CO-JOINTLY BY THE C. C. C. L. AND THE C. C. L.

### AN INDISPENSABLE AID FOR NEGOCIATORS AND OTHER UNION PERSONNEL

Both french and english editions on sale

at 8227 St. Lawrence Bl'vd  
PRICE : 25c A COPY, PLUS POSTAGE

## DOMINION OILCLOTH CO'S "GET TOUGH" POLICY BACKFIRED!

The spirit and morale of the striking workers at the Dominion Oilcloth Company is clearly shown in their 24 hour picket line set-up. Meetings are held daily and are attended by countless numbers of union members who are showing their determination to secure their just rights.

These workers were literally pushed out of their jobs by the Dominion Oilcloth Company when an offer made by the Union to accept the arbitration award was turned down flat by the company.

They also refused the employees any wage increase, classification demands and back pay.

The Montreal employees of Dominion Oilcloth Company were paid \$1.13 an hour in Montreal and \$1.10 in Farnham, while workers in Toronto doing the same work, and under better working conditions, receive \$1.45 an hour, a difference of 32c an hour.

The Dominion Oilcloth Company, in playing tough with the Union members, did not imagine these same faithful workers could stand on their own two feet and also play tough when they were forced to stand up for their just rights!

## St-John

### ARBITRATION AWARD GIVES 5c TO 38c HOURLY INCREASES

An arbitration award following a dispute between the Association of Construction Contractors of St. John and the National Union of Plumbers and Electricians of St. John (C.C.C.L.) gives increases of from 5c. to 38c. an hour boost to different tradesmen in the construction industry.

The Board was under the presidency of Leonce Girard, Lawyer Marc Lapointe for the C.C.C.L. and René Grenier acting for the employers. A newly created category of steeple jack will pay \$2.00 an hour. Following is a comparative table of new and old rates for the various tradesmen.

Figures in brackets denote the 1953 wage rate:	Plumbers:	\$1.50	(\$1.45)
Bricklayers:	\$2.00	(\$1.62)	
Plasterers:	\$2.00	(\$1.62)	
Stone Masons:	\$2.00	(\$1.62)	
Carpenters:	\$1.45	(\$1.35)	
Lino Layers:	\$1.35	(\$1.25)	
Electricians:	\$1.55	(\$1.50)	
Laborers:	\$1.05	(\$1.00)	
Painters:	\$1.40	(\$1.35)	
	Oil Burner	\$1.50	(\$1.45)
	Installers:	\$1.55	(\$1.48)

During the arbitration proceedings the Union was represented by Lawyer Albert Cote, J.-P. Coulombe and Maurice Clark while Rene Gamache acted for the employers.